

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 17 juillet 2026

Objet : Approbation de la convention de partenariat et de financement entre la commune de la Fare les Oliviers et l'Association Millénium Project – Séjour Jeunes

VOTE
A L'UNANIMITÉ

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le dix juillet deux mille vingt-six.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, M. AGARD Christophe, Mme GARCIA Chantal, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. BARBAROUX Charly, M. PALMERINI Denis, M. DI-SAPIO Lionel, M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme THIERY Sylvie, M. NERCY Julien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme MAROUZÉ Véronique, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André

Absents excusés donnant pouvoir :

M. MARTIN Patrice à M. AGARD Christophe
Mme GIORSETTI Marie-Laure à Mme CLAUZEL Nathalie
Mme VALLET Christine à Mme WECKERLIN Carine
Mme JOFES Graziella à Mme GARCIA Chantal
Mme DELOUS Céline à M. LOMBARDO Yves
M. DUBOURDIEU Roland à Mme MAROUZÉ Véronique
M. NOEL Stéphane à Mme ISOARDO Linda

Absents excusés :

M. CAMPANELLI Richard

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

Approbation de la convention de partenariat et de financement entre la Commune de la Fare les Oliviers et l'association Millenium Project – Séjour jeunes été 2026

La commune souhaite soutenir l'organisation d'un séjour destiné aux jeunes de la commune, porté par l'association Millenium Project, qui se déroulera du 20 au 26 juillet 2026 à Ancelles. La convention proposée a pour objet de définir les engagements respectifs de la commune et de l'association ainsi que les modalités de financement de cette action.

L'association Millenium Project assurera l'organisation complète du séjour, notamment l'encadrement des participants, le transport, les activités et les conditions de sécurité, dans le respect de la réglementation applicable aux accueils collectifs de mineurs. Elle s'engage également à fournir à la commune les documents administratifs et financiers nécessaires au suivi de l'opération.

Afin de favoriser l'accès des jeunes à ce projet éducatif et de loisirs, la commune prévoit :

- l'attribution d'une subvention communale plafonnée à 1 500 €, dont le montant définitif sera ajusté au regard du coût réel du projet ;
- la sollicitation auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'une aide au titre du dispositif Bonus Territoire. Le montant prévisionnel de cette aide est estimé à 2 100 €, calculé sur une base de 15 jeunes participant au séjour pendant 7 jours.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat et de financement avec l'association Millenium Project pour l'organisation du séjour jeunes 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention communale plafonnée à 1 500 €, ainsi que le reversement à l'association des aides perçues de la CAF dans le cadre du dispositif Bonus Territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat et de financement avec l'association Millenium Project pour l'organisation du séjour jeunes 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

APPROUVE l'attribution d'une subvention communale plafonnée à 1 500 €, ainsi que le reversement à l'association des aides perçues de la CAF dans le cadre du dispositif Bonus Territoire.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

